

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025**

Le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise DEFELICE, Maire suppléante de la Commune.

Présents : DEFELICE Françoise (Maire suppléante) - BOULAY Christophe (2 ^e Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - JUSZCZAK Eric - LAPÔTRE Michel LEGENDRE Mickaël - MOISON Sabine – ONIS Igor – WEIGEL Grégoire	
Absents	Pouvoirs
ONIS Quentin – Excusé	Aucun
Secrétaire de séance : Christophe BOULAY	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 5 décembre 2025 à l'unanimité

Le Maire suppléant sortant, Françoise DEFELICE, confirme l'installation officielle des nouveaux conseillers depuis le 26 janvier 2025 (Grégoire WEIGEL) et 2 février 2025 (Igor ONIS) et donne la présidence au conseiller le plus âgé, Mme Brigitte BREFORT

1) ELECTION DU MAIRE

L'assemblée désigne 2 assesseurs, M. Michel LAPÔTRE et Mme Sabine MOISON.

La Présidente de séance fait appel aux candidatures pour le poste de Maire.

Une seule candidate se présente : Mme Françoise DEFELICE

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins..... 10
- bulletins blancs ou nuls..... 0
- suffrages exprimés..... 10
- majorité absolue 6

A obtenu :

- Mme Françoise DEFELICE..... 10 voix

Mme Françoise DEFELICE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée MAIRE et immédiatement installée ; elle reprend la Présidence de la séance.

2) CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal peut disposer de trois adjoints au maire maximum, et un adjoint au minimum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** par 10 voix POUR, la **création de deux postes d'adjoints au Maire.**

3) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

1^{ER} ADJOINT

Un seul candidat se présentent : M. Christophe BOULAY

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins..... 10
- bulletins blancs ou nuls..... 0
- suffrages exprimés..... 10
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- M. Christophe BOULAY 8 voix
- M. Igor ONIS..... 2 voix

M. Christophe BOULAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{ER} ADJOINT et immédiatement installé.

2^{ème} ADJOINT

Deux candidats se présentent : M. Reynald BEN MARNI et M. Michel LAPÔTRE

Les conseillers votent à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins..... 10
- bulletins blancs ou nuls..... 1
- suffrages exprimés..... 9
- majorité absolue 6

Ont obtenu :

- M. Reynald BEN MARNI 2 voix
- M. Michel LAPÔTRE 7 voix

M. Michel LAPÔTRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} ADJOINT et immédiatement installé.

Le Maire lit la charte de l'élu et transmet aux conseillers une copie de l'entier chapitre III du Titre II du Livre 1^{er} de la Deuxième Partie Législative du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT)

4) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire fait un rappel à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 disant que le Maire touchera d'office son indemnité à taux plein correspondant à 25,5 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Il propose un taux de 9.9 % pour les adjoints.

Le conseil délibère et vote à l'unanimité les taux proposés (10 POUR)

Monsieur Michel LAPÔTRE déclare qu'il reversera son indemnité à la Commune sous forme de dons.

5) SYNDICAT DE GENDARMERIE – PARTICIPATION 2024

Lors de la réunion du Syndicat le 9 septembre dernier, le syndicat (caserne de Villeneuve L'Archevêque) a voté une participation communale pour chaque commune membre

La participation 2024 pour La Postolle est de 389,53 € (2.68 €/habitants).

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 10), le conseil municipal entérine la participation 2024 au Syndicat de Gendarmerie, pour le montant ci-dessus indiqué.

6) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La secrétaire bénéficie d'un avancement de grade, par ancienneté, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il faut toutefois que le conseil prenne une délibération pour créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe en lieu et place du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe existant.

La procédure nécessitera ensuite une publication d'un mois sur le site emploi territorial avant la prise en compte du nouveau grade.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 10), le conseil municipal décide de créer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

7) QUESTIONS DIVERSES

7-1 – AGENDAS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Un conseiller nouvellement élu demande quelle est la fréquence des réunions du conseil municipal et si les conseillers sont informés à l'avance.

Il est précisé que légalement le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre mais que dans les faits, il se réunit davantage au rythme des délibérations qui s'imposent.

Dès qu'une date est validée par Le Maire, les conseillers sont informés par mail le plus rapidement possible afin de bloquer la date et de s'assurer de leur présence.

7-2 – RUISSELLEMENT – LOCATION D'UNE MINIPELLE

Le 1^{er} adjoint informe l'assemblée d'un problème de ruissellement au lieu-dit Maimboeuf, Route de Courroy et de son intention, validée par Mme le Maire, de louer une minipelle pour creuser les fossés et régler ce souci.

7-3 – REMERCIEMENTS AUX ELUS VOLONTAIRES

Mme le Maire remercie les élus pour la pose et dépose des illuminations de Noël et le ramassage des poubelles.

7-4 – CIMETIERE – POIGNEE

Un élu fait part de la dégradation de la poignée du portail du cimetière, le 1^{er} adjoint va s'en occuper rapidement.

7-5 – BUDGET 2025

Les conseillers nouvellement élus, s'interrogent sur le budget, les travaux et/ou projets prévus et la façon dont ils seront informés.

Mme Le Maire informe d'ores et déjà de la date qui vient d'être retenue pour le vote du budget, le 27 mars prochain.

Elle indique également que le groupement scolaire dont la Commune fait partie, a lancé un grand projet d'école pour lequel la commune sera sollicitée à hauteur d'environ 3 900 €/an lorsque les travaux débiteront.

Par ailleurs, la question de la rénovation des voiries, qui a été abordée depuis plusieurs conseils, va monopoliser une part extrêmement importante de la prévision budgétaire 2025, voire également 2026, d'autant plus que les avis majoritaires de réfection s'orientent vers du béton et non de l'enduit.

Il est précisé que toute idée émise par les conseillers est recevable et étudiée.

Les documents budgétaires quant à eux, sont transmis au minimum 12 jours avant le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h11.

Mme le Maire
Françoise DEFELICE

